© Preset Arthur – Région Occitanie - *Devant le lycée Martin Malvy à Cazères (31)*

ACTIVITÉ DU CESER

Extrait du Rapport d'activité et de développement durable de la Région Occitanie

2020

> **“ *L’année 2020 aura été rude ! Cette crise sanitaire nous rappelle que les problèmes de notre époque (changement climatique, énergie, environnement, santé, déforestation, mondialisation des productions...) sont interconnectés et que nous devons agir de façon plus globale.* ”**

© Grimault Emmanuel - Région Occitanie

Reconversion de la station de ski du Puigmal en station de loisir de pleine nature (VTT, randonnée trail). près de Err (66)

© Grollier Philippe - Région Occitanie

L'édito de la Présidente

C'est un véritable bouleversement dans nos modes de vie et de pensée que nous avons tous connu en 2020. Associations, entreprises et administrations ont eu à s'adapter en quelques jours à la situation totalement inédite créée par la crise de la Covid-19.

Face à cette crise sanitaire qui s'est muée en crise économique et sociale, la Région Occitanie s'est tout de suite pleinement mobilisée. D'abord pour préserver la santé de ses concitoyens par l'achat de masques et le déploiement de transports à la demande pour les personnels hospitaliers, par exemple. Ensuite en adoptant des mesures pour amortir la crise économique, préserver les emplois et relancer l'activité. Elle a été présente auprès des publics les plus fragiles, notamment en distribuant des ordinateurs aux étudiants les plus démunis pour leur donner les moyens de poursuivre leurs études à distance.

En parallèle de ces mesures d'urgence, la Région a très vite concrétisé la réflexion engagée en 2019 avec Occitanie 2040, pour renforcer la transition écologique de notre territoire tout en construisant un modèle de société plus juste et plus solidaire. J'ai tenu à convier 100 citoyens à ces travaux au travers de la Convention citoyenne d'Occitanie, la première de ce type à l'échelle d'une région.

Nous avons ainsi pu dédier dès la fin d'année 2020, un budget de 2 Md€ à notre plan de transformation et de développement, le « Pacte vert », décliné dans plus de 300 mesures ambitieuses, dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre. Elles sous-tendront notre action tout au long des années qui viennent.

C'est cette actualité à la fois grave et riche que nous retraçons dans le rapport d'activité et de développement durable de la Région Occitanie pour l'année 2020.

Nous avons voulu ce nouveau format plus court et plus imagé afin d'en rendre la lecture plus facile et plus attrayante.

Pour chacun des champs d'action de la Région Occitanie, sont mis en exergue les objectifs stratégiques, les politiques mises en œuvre, les actions marquantes en lien avec les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons également intégré dans chaque chapitre la présentation des structures dédiées qui contribuent à la mise en œuvre quotidienne des politiques régionales aux côtés de la Région.

Nous avons enfin, en toute transparence, illustré ces politiques par les avis rendus par le CESER, Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Occitanie.

La lecture de ce rapport démontre la forte capacité de réaction et d'adaptation dont la Région Occitanie a fait preuve face à cette épreuve en tout point inédite. Le service public régional a été au rendez-vous quand tous, soignants, élèves, acteurs économiques, sociaux et culturels, simples usagers avaient besoin de lui. Notre défi est de poursuivre et développer cet effort en 2021.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

CAROLE DELGA
Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

Les dates clés

Face à une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, la Région s'est immédiatement mobilisée

Sa première priorité a été de **préserver la santé** de ses habitants par un *Plan d'urgence* de **370 M€** : achat massif de **masques**, soutien aux entreprises et à leurs salariés produisant du matériel sanitaire, transports à la demande pour les personnels hospitaliers, gratuité et adaptation du plan de transport pour celles et ceux qui sont dans l'obligation de se déplacer.

La Région a également voulu **donner aux jeunes les moyens d'étudier** en offrant **1 500 ordinateurs portables** à 8 universités pour les étudiants les plus démunis.

Le *Plan d'urgence* a enfin contribué à amortir les impacts du confinement sur **les entreprises**. La Région a renforcé ces mesures par un *Plan de relance pour l'emploi de 210 M€*, à destination notamment des filières les plus impactées : le tourisme, l'aéronautique, la viticulture, la culture, le commerce de proximité ainsi que vers les associations, auxquels s'ajoutent de nouveaux dispositifs de formation des salariés et d'apprentissage pour l'insertion des jeunes.

Décembre 2019

Occitanie 2040

Fonder un nouveau modèle de développement et de justice sociale

Mars 2020

Vers un « Pacte vert » régional

Construire un modèle de développement face au changement climatique

Stratégie agriculture durable

Stratégie régionale de la biodiversité

Plan racisme et antisémitisme

Mission Information Évaluation Changement climatique

Avril/mai 2020

Plans d'urgence

Protéger et soutenir face à une crise sanitaire sans précédent

22 millions de masques

Aide alimentaire

Fonds de solidarité Entreprises et Associations

Fonds L'OCCAL : tourisme et artisanat

Aide aux étudiants infirmiers

Transport des soignants

Juin 2020

Plan de relance pour l'emploi

Relancer l'emploi et lutter contre les inégalités et la précarité

Plans Tourisme, Aéronautique, Nautisme et Viticulture

Transport à 1 ou 2 €

Rénovations énergétiques

Logements sociaux

Ouverture de la Cité de l'économie et des métiers de demain

Relocalisation des activités prioritaires

Vers un modèle de développement plus juste et plus durable

Dès décembre 2019, la Région avait adopté une feuille de route **« Occitanie 2040 »**, en dessinant un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire.

Le choc de la crise sanitaire a renforcé ces orientations. En 2020, la Région a donc souhaité engager son territoire et ses habitants dans un plan de transformation et de développement, le **« Pacte vert »**, pour renforcer la transition écologique tout en construisant un modèle de société plus juste et plus solidaire.

Un budget dédié de 2 Md€, 4 grands objectifs - prendre soin de nous et de notre qualité de vie, concilier écologie et économie, se préparer aux nouveaux métiers et modes de travail, accompagner l'évolution des mobilités – sont déclinés dans plus de **300 mesures concrètes**, dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Au-delà, ce Pacte réinterroge la méthode d'élaboration de notre action publique. Ce Pacte vert a notamment été bâti **avec et pour les habitants**, car l'expression citoyenne permet de renouer la confiance essentielle à la démocratie. Au travers de la Convention Citoyenne pour l'Occitanie, 100 citoyens ont participé à la réflexion. Leurs préconisations, proposées à la votation citoyenne ont enrichi le Pacte vert.

10 plans

- Alimentation
- Santé et bien-être
- Rail
- Vélo et nouvelles mobilités
- Lycée et enseignement supérieur
- Économie résiliente, sociale et solidaire
- Mutation du travail et métiers de demain
- Recherche et innovation
- Tourisme durable et responsable
- Occitanie : terre de partage et de rencontres

- Ceinture maraîchère périurbaine
- Plan protéine végétale
- Tiers-lieux dans les lycées agricoles

Juillet 2020
Acte I du Pacte vert : l'alimentation

Septembre/octobre 2020
Convention citoyenne pour l'Occitanie

Novembre 2020
Acte II du Pacte vert : l'ensemble des mesures

Décembre 2020
Vote du budget 2021
3,74 Md€
Un budget solidaire et volontariste

Réinvestir les fondamentaux (se nourrir, se loger, se déplacer) et construire un modèle plus résilient

Votation citoyenne

5 leviers

- Nouveaux repères économiques, sociaux et environnementaux
- Région citoyenne
- Transition numérique
- Justice territoriale, rééquilibrage et décentralisation
- Ouverture et coopération

Contribution du CESER au Pacte vert régional

17 novembre 2020

Le CESER a été saisi pour émettre un avis sur le projet du Pacte vert de la Région Occitanie, plan de transformation et de développement régional visant à bâtir un nouveau modèle de société plus respectueux de l'environnement et plus résilient, construit dans le cadre d'une convention citoyenne et d'une votation citoyenne, avant son adoption par l'assemblée délibérante. Le CESER a ainsi rendu une contribution à ce Pacte vert, adoptée à l'unanimité par son Bureau extraordinaire du 17 novembre 2020.

Un grand nombre des propositions contenues dans le plan de transformation sont des préconisations que le CESER a fait connaître dans ses Avis (transition énergétique, mobilités, développement des filières agricoles et agroalimentaires pour parvenir à l'autonomie alimentaire). Les citoyens ont donc confirmé les principales propositions du CESER.

Consulter l'intégralité de la contribution du CESER

Conformément aux orientations adoptées en décembre 2019 à travers la stratégie « Occitanie 2040 », il s'agit de **continuer à aider les entreprises qui sauvegardent ou créent plus d'emplois, en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux.**

Le plan de relance pour l'emploi régional répond ainsi à un objectif clair : lutter contre le chômage de masse, tout en accompagnant l'économie régionale vers un modèle plus résilient déjà au centre du projet « Occitanie 2040 » et aujourd'hui au cœur des travaux et des premières mesures du plan de transformation et de développement du Pacte vert.

ACTIONS MARQUANTES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Construction de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) 2021/2027

Depuis 2007, dans le cadre de la politique des fonds structurels, chaque région a mis en place une Stratégie Régionale de l'Innovation. Depuis 2014, sont adossées à la SRI des « spécialisations intelligentes », permettant de flécher spécifiquement le Fond Européen de Développement Région (FEDER) vers les projets répondant à ces domaines d'innovation stratégiques pour le développement des territoires régionaux. L'animation de la SRI est portée depuis 2007 par l'Agence AD'OCC, dans le cadre d'un partenariat État-Région. La SRI 2014-2020, basée sur sept domaines de spécialisation intelligente, réunit au sein de ses groupes de travail 300 acteurs constituant l'écosystème régional d'innovation. Les travaux conduits au sein de la SRI sont à l'origine des actions menées en région sur la structuration de la filière Hydrogène, de l'éolien flottant ou encore de la cybersécurité.

La SRI 2021-2027

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION

Un processus important de concertation

Des recommandations issues du diagnostic de la SRI 2014-2020 :

- Actualiser les ambitions et objectifs stratégiques de la SRI ;
- Ajuster le périmètre de spécialisation ;
- Décliner la nouvelle SRI via des outils spécifiques de mise en œuvre ;
- Pérenniser la gouvernance actuelle et dynamiser l'animation ;
- Développer une politique de recherche et d'innovation suivie et évolutive, en mettant en place une démarche d'évaluation et en définissant des indicateurs clairs.

Un remodelage des domaines de spécialisation intelligente (DSI) qui passent de 7 à 8 :

- Alimentation saine, durable et territorialisée ;
- Eaux : économie et gestion maîtrisée, usages et risques ;
- Économie du littoral et mer ;
- Santé, bien vieillir & bien-être ;
- **Mobilité intelligente et durable** *(nouveauté)* ;
- Matériaux intelligents et durables et procédés associés ;
- Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale ;
- Big data, IA et cybersécurité : l'Occitanie territoire numérique éthique et souverain.

Une gouvernance réaffirmée

Des mécanismes de suivi-évaluation avec des indicateurs plus fournis

PACTE VERT

Relocalisation : *la Région développe de nouveaux outils stratégiques – **17M€ (effet levier de 85 M€)***

Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) pour investir dans les entreprises régionales en accompagnant des projets d'intérêt stratégiques.

Appel à relocalisation-localisation industrielle REL'OCC pour contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques relevant de **5 filières clés prioritaires.**

Épargne Occitanie pour mobiliser l'épargne citoyenne au service des entrepreneurs régionaux grâce au premier portail régional de financement participatif et citoyen.

epargneoccitanie.fr

L'économie citoyenne en région.

AVIS DU CESER - Crise Covid-19, des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

30 septembre 2020 (Auto-saisine)

© CESER Occitanie

Peu impactée au niveau sanitaire au début du confinement, l'Occitanie l'a très vite été au niveau économique. La diversité des secteurs d'activités présents en Occitanie a été à la fois sa force et sa faiblesse :

- sa force : le secteur agroalimentaire, premier employeur de la région, a su tirer son épingle du jeu et a ainsi permis de maintenir une dynamique régionale
- sa faiblesse : en région sont implantées des entreprises de deux filières très affectées par la crise : l'aéronautique et le tourisme.

57 % des emplois (salariés ou non-salariés) de l'Occitanie sont dans des secteurs d'activité très impactés par la crise sanitaire.

Aux côtés de l'État, et en complémentarité, la Région Occitanie a rapidement déployé des mesures de soutien à l'écosystème régional et aux citoyens.

Déterminé par sa volonté d'actions aux côtés des citoyens, de l'économie régionale et des pouvoirs publics régionaux, face à cette crise d'ampleur inégalée, le CESER décidait en juin 2020 de mobiliser l'ensemble de ses représentants de la société civile organisée, et de réaliser un Avis circonstancié dont les propositions ont pour objectif clair de « réarmer » l'Occitanie sur le plan économique, social et environnemental et de prendre en compte l'économie régionale et au-delà. Il s'agit notamment d'envisager les nouvelles productions (masques et médicaments), les possibles relocalisations industrielles et la préservation des emplois.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

AVIS DU CESER - L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la Région Occitanie

30 septembre 2020 (Auto-saisine)

Le CESER a souhaité porter sa réflexion sur l'effet levier que représentent les associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, leur rayonnement et leur importance en lien avec les entreprises du secteur privé lucratif ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En Occitanie, les associations, ce sont environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs, dans des domaines d'activités très divers.

L'Avis adopté met ainsi en exergue l'importance de l'action associative sur le développement, l'ancrage et le rayonnement des entreprises régionales. Les associations sont en relation directe avec le monde de l'entreprise : elles ont pour point commun la mobilisation de ressources pour accompagner le développement des créateurs et des entreprises, et favoriser l'emploi sur l'ensemble du territoire, pour le bien de l'économie régionale. La crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer l'importance de ce rôle et la nécessité de le voir perdurer.

Cet écosystème associatif régional, aussi divers et complexe soit-il, doit être reconnu et soutenu pour toutes les actions mises en œuvre concourant à la dynamique et au développement de la Région. Le CESER adresse en ce sens quelques propositions à la Région.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

STRUCTURES DÉDIÉES À LA POLITIQUE RÉGIONNALE

- ***Cépralmar - centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes***

Acteur régional reconnu au niveau national, le Cépralmar associe autour de lui depuis bientôt 40 ans, les acteurs institutionnels et économiques investis dans le développement durable du secteur des pêches et des cultures marines, mais également dans la gestion intégrée des zones côtières.

Dans un contexte actuel difficile pour les filières halieutiques, le Cépralmar joue son rôle de « courroie de transmission » entre les professionnels des filières, les scientifiques, les collectivités territoriales et l'État, pour relever les défis à venir.

Doté d'un budget en 2020 de 650 K€, le Cépralmar a fortement travaillé sur la construction du contrat de filières conchylicoles, mais aussi sur le devenir de la flottille chalutière d'Occitanie dans le cadre du Plan de gestion West-Med, grâce au projet « ProspectChamed » (Prospective Chalut Méditerranée).

- ***Le Parlement de la Mer***

Créé en 2013 par la Région, le Parlement de la Mer, élargi en 2016 aux acteurs de l'ensemble du territoire, réunit la communauté maritime régionale pour partager, échanger, se concerter et conduire des actions concrètes sur toutes les questions touchant à la mer et au littoral dans le champ de l'environnement, de l'économie et de l'identité.

L'assemblée qui s'est tenue le 30 septembre 2020, lors du Salon du littoral de La Grande-Motte, a permis au sortir du premier confinement de faire le point sur l'impact de la crise sanitaire sur deux des grandes filières de l'économie bleue : le tourisme et le nautisme-plaisance. Concernant cette dernière filière, l'assemblée a permis de partager et de valoriser les résultats de l'étude stratégique sur les ports de plaisance d'Occitanie, dont les orientations en matière de développement de services aux plaisanciers, de transition écologique et numérique ont largement contribué à alimenter le plan de relance nautisme-plaisance.

© CCO - Domaine public

AVIS DU CESER - les pollutions par les plastiques en Méditerranée

15 décembre 2020 (Auto-saisine)

Sauvons la Méditerranée

La mer Méditerranée est une zone d'accumulation importante du plastique : elle est semi-fermée et ses côtes sont très urbanisées et industrialisées, avec des activités très intenses de transport maritime, de tourisme, de pêche et d'aquaculture. De plus, elle possède un temps de renouvellement des eaux de 90 ans, alors que la persistance des plastiques est très largement supérieure à 100 ans. L'accumulation de plastique dans les eaux, les fonds, entraîne la dégradation, voire la destruction d'habitats d'espèces marines. Elle peut de surcroît engendrer une pollution physico-chimique du milieu. Cette pollution a aussi des effets sur la santé humaine, car les produits alimentaires que nous consommons sont largement contaminés. Ce fléau a également des impacts socio-économiques et renvoie à la responsabilité des collectivités territoriales.

Estimation des quantités de plastique présentes dans la Mer Méditerranée en milliards d'unités (chiffres arrondis) - **d'après l'Atlas du Plastique 2020**

- Petites particules de microplastique : **85**
- Grosses particules de microplastique : **146**
- Mésoplastique : **16**
- Macroplastique : **0,4**
- Quantité totale : **247**

Dans le cadre de l'eurorégion, une déclaration commune a été cosignée en 2019 par les trois présidents des Conseils économiques et sociaux de Catalogne, des Baléares et d'Occitanie, sur les questions de pollution par le plastique et le réchauffement climatique. La Méditerranée doit motiver les coopérations et les échanges avec les pays riverains, afin d'identifier les problématiques et proposer des synergies d'action pour éviter qu'elle ne devienne une mer morte !

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

Transition écologique et énergétique

ENJEUX STRATÉGIQUES

La Région Occitanie est concernée par les enjeux cruciaux des grands bouleversements mondiaux que sont le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité.

Face à l'enjeu du changement climatique, l'objectif est d'être une Région à énergie positive à l'échéance 2050. Il s'agit de réduire ses besoins d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par la production d'énergies renouvelables locales. Cela signifie que 100 % de la consommation d'énergie finale est couverte par la production locale d'énergie renouvelable.

Face à l'enjeu de la raréfaction des ressources naturelles et de la gestion des déchets, la Région engage son territoire dans la voie d'une économie circulaire, économe en ressources.

Face aux effets du changement climatique sur la ressource en eau et sur l'amplification des risques naturels, la Région Occitanie anticipe les bouleversements à venir (sécheresses et inondations plus sévères et plus fréquentes) pour renforcer sa résilience.

Face aux pressions exercées sur les milieux naturels (artificialisation, pollution, surexploitation...), la Région vise plusieurs objectifs : contribuer à préserver la biodiversité et limiter la consommation d'espaces face à une dynamique d'accueil de 50 000 nouveaux habitants par an, maintenir et reconquérir la fonctionnalité de ces milieux, concilier développement économique et préservation du cadre de vie, et faire connaître les services rendus par la nature.

La Région associe les citoyens à ses politiques par une meilleure sensibilisation dès le plus jeune âge, au travers de l'éducation à l'environnement ainsi que des budgets participatifs et mobilise tous les crédits européens disponibles pour accompagner ces politiques.

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

La Région a élaboré et met en œuvre différentes stratégies et plans d'actions en faveur de la transition écologique et énergétique de son territoire.

Stratégie régionale biodiversité

En tant que cheffe de file en matière de biodiversité, la Région travaille en lien étroit avec les partenaires régionaux. Elle bénéficie de l'appui de l'Agence régionale pour la biodiversité afin :

- d'améliorer et valoriser la connaissance ;
- d'accompagner les gestionnaires d'espaces naturels (réserves naturelles régionales, parcs naturels régionaux, Conservatoire des espaces naturels, Conservatoire du littoral...) ;
- de soutenir des projets de restauration des continuités écologiques.

Plantation de **176 000** ***arbres*** en 2019-2020

Plan d'intervention régional pour l'eau

© Boutonnet Laurent - Région Occitanie

Ce plan vise à agir conjointement sur :

- La gestion durable de la ressource en eau ;
- La prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- La préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

537 ***dossiers pour l'eau***, les milieux aquatiques et la lutte contre les inondations. Près de **25 M€** d'aides

Stratégie régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Elle a pour objectif de favoriser la sensibilisation et l'appropriation par tous les publics (notamment les plus jeunes) et sur tous les territoires des enjeux de la transition écologique et énergétique. Son but est de favoriser les changements de comportements individuels et collectifs et de renforcer la participation citoyenne. À cette fin, la Région s'appuie sur un réseau dense et reconnu de partenaires associatifs.

Environ
100
projets d'éducation à l'environnement et au développement durable
2 M€ d'aides

Plan régional d'action pour l'économie circulaire

Le plan vise à accompagner les porteurs de projets dans :

- L'animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets ;
- Les études stratégiques ;
- La réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire.

©Photothèque Citeo - Collecte et tri plastique

113
projets d'économie circulaire accompagnés pour un montant de subvention de
5 M€

Mobilisation des programmes opérationnels FEDER

Conformément à la politique de cohésion communautaire, la Région a mobilisé et géré des crédits FEDER en soutien à des projets d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de gestion durable de l'eau, de prévention des risques et de soutien à la biodiversité.

Le Programme opérationnel Occitanie FEDER/FSE+ 2021-2027, dont la concertation a été lancée en 2020, s'articule notamment autour de l'objectif stratégique « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques », objectif qui correspond aux politiques régionales.

Habitat Audois Panneaux FEDER St-Marcel sur Aude (01)

Plus de
23 M€
de crédits FEDER pour
95 ***projets***

Rénovation énergique de
2 210
logements sociaux

Objectifs de la Stratégie région à énergie positive (REPOS)

- Développer les énergies renouvelables (notamment les filières bois énergie, géothermie, solaire thermique, méthanisation et photovoltaïque en autoconsommation) ;
- Soutenir les opérations de rénovation énergétique dans l'habitat privé (dispositif Rénov'Occitanie, Eco-chèque Logement), dans l'habitat social locatif et pour les bâtiments publics ;
- Aider les opérations innovantes de rénovation ou construction (appel à projets « Bâtiment NoWatt ») ;
- Promouvoir le développement de projets d'énergie renouvelable portés par des collectifs citoyens ou par des collectivités territoriales ;
- Accompagner les structures d'animation territoriale pour la transition énergétique (missions chaleur renouvelable, centre de ressources ENVIROBAT Occitanie...) ;
- Soutenir le déploiement des filières émergentes (Plan régional hydrogène vert) ;
- Accompagner le suivi de la qualité de l'air par l'Observatoire régional (ATMO Occitanie).

Le Plan Bâtiment Durable Occitanie contribue à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie REPOS en lien avec les filières professionnelles du bâtiment.

38
établissements lauréats de l'appel à projets ***« Lycée à énergie positive »***
(dont 22 retenus en 2020)

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

AVIS DU CESER - La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?

25 février 2020 (Auto-saisine)

Progresser d'une société industrielle et commerciale vers une société plus sobre

Alors que le changement climatique s'impose comme un élément déterminant de l'évolution de nos sociétés, la nécessité d'une transition énergétique limitant les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre d'un développement durable, apparaît chaque jour plus urgente.

Ce rapport analyse la trajectoire engagée par la Région visant à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé d'ici 2050, à savoir : devenir une Région à énergie positive (REPOS) qui aura réussi à réduire sa consommation d'énergie finale de 40 % et à tripler sa production d'énergie renouvelable, de manière à ce que cette production couvre la totalité de la consommation régionale d'énergie.

Evolution de la production des énergies renouvelables entre 2015 et 2050 en Occitanie par filière.
Objectif : Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

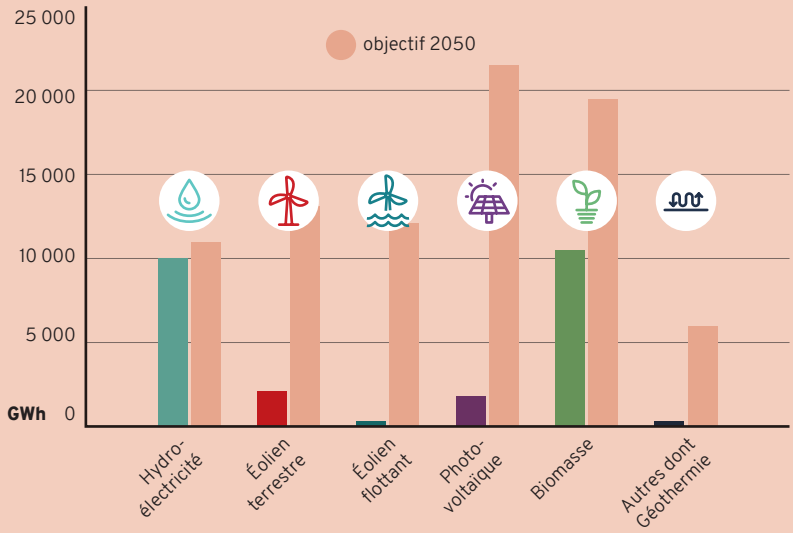

Source du graphique : La Région à énergie positive – Région Occitanie

L'un des enjeux est donc d'identifier les tensions présentes ou potentielles, de les comprendre et de proposer des pistes de dépassement afin de tracer des voies du possible et de l'acceptabilité.

Pour le CESER, les mesures annoncées par la Région, essentiellement basées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique par secteurs d'activité et l'accroissement de la production des énergies renouvelables, ne seront pas suffisantes pour atteindre l'objectif REPOS sans envisager le tournant de la sobriété. Aussi il préconise entre autres dans cet avis de réviser le scénario REPOS au regard de la sobriété, pour pleinement réussir la transition énergétique en Occitanie.

Consulter l'avis du CESER : La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?

STRUCTURES DÉDIÉES À LA POLITIQUE RÉGIONALE

L'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction (ARAC) propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, des superstructures, ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'en investisseur, puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

L'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 80 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

En 2020, l'ARAC s'est particulièrement mobilisée dans la préfiguration des nouveaux outils initiés par la Région (ARIS, FOCCAL, mais aussi l'opérateur régional Éviter-Réduire-Compenser, la foncière agricole et la Foncière des Pyrénées).

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) fait partie des 10 établissements publics fonciers dits « d'État », car créés par l'État dans les territoires où l'intérêt général en matière d'aménagement et de développement durable le justifie. Il est compétent sur la quasi-totalité du territoire régional. La gouvernance de l'EPF est principalement du ressort des collectivités territoriales qui possèdent 51 des 55 sièges du CA. La Région dispose de cinq sièges et la présidence de l'EPF revient statutairement à un élu régional.

L'EPF intervient pour le compte des collectivités territoriales en leur apportant ses compétences en matière de conseil, négociation, acquisitions et portage de foncier.

Le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2019-2023 de l'EPF prévoit un budget de 356 M€ sur 5 ans. L'EPF intervient dans 3 domaines, prioritairement sur les projets en renouvellement urbain : habitat (70 % du budget), développement économique (20 %), préservation de la biodiversité et prévention des risques (10 %).

Les Travaux de la section prospective du CESER

Depuis sa création en 1994, la section prospective du CESER Occitanie propose d'éclairer la prise de décision de décideurs, à travers l'élaboration de divers scénarios possibles à l'horizon 20-30 ans de ce que pourrait être le territoire régional.

1 - Actualisation et réédition du « Lexique de systémique et de prospective »

Ce lexique a pour objectif de clarifier les éléments de langage nécessaires à la compréhension d'une démarche prospective, pour posséder ainsi les clés de connaissances nouvelles et donner l'envie d'un nouvel enrichissement.

2 - Poursuite des travaux « Prospective territoriale en Occitanie, les chemins de 2050 » avec publication des travaux au 1er semestre 2021

La Section prospective a poursuivi l'actualisation de son rapport du 23 novembre 2017, « Les Chemins de 2040 », qui proposait plusieurs futurs possibles de la région Occitanie à l'horizon 2040.

Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, au vu des tendances lourdes qui traversent notre région, la France et le monde, mais aussi des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans ?

L'idée de ce travail est de partir d'un scénario tendanciel, construit à partir des processus dominants au présent ou sur le court terme, et d'imaginer deux scénarios très typés :

- Le scénario "Sombre" : il est construit sur des processus considérés comme négatifs dans de très nombreux domaines.
- Le scénario "Nouvelles convergences" : il est caractérisé par des innovations techniques, mais aussi économiques, sociales, sociétales, culturelles, politiques, ayant le souci de leur compatibilité avec les environnements (climatiques, biologiques, sanitaires, esthétiques). Il correspondrait davantage à un scénario souhaité, donc plus stratégique.

Action territoriale, ruralité et montagne

© Région Occitanie - *La Présidente Carole Delga avec le Premier ministre Jean Castex*

Enjeux stratégiques

La Région, cheffe de file de l'aménagement de son territoire, voit son rôle de stratège, d'animateur, de développeur et d'ensemblier territorial renforcé.

Dans ce contexte d'action publique renouvelée, elle a notamment pour missions de :

Négocier et mettre en œuvre le contrat de Plan État-Région

- Développer l'animation et la coopération territoriale dans un souci à la fois de proximité et de rééquilibrage territorial ;
- Conclure et mettre en œuvre des contrats avec les territoires de projets (métropoles, agglomérations, Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux - PETR, pays…) en lien notamment avec le Contrat Plan Etat-Région (CPER) ;
- Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance territoriale et animer de nouvelles instances de concertation (Assemblée des territoires, Parlement de la montagne) pour créer la République des territoires qui s'attache à développer l'équité territoriale, les coopérations et l'inscription de l'action régionale dans la proximité et le dialogue ;
- Accompagner le potentiel de développement des territoires ruraux au travers du dispositif Bourgs-Centres, de la mise en place d'un guichet unique de la ruralité, du suivi et de la coordination du programme européen Leader, de la reconnaissance de particularités territoriales (Canal du Midi, Plan Camargue…).

Prendre en compte les territoires de montagne avec le plan « Montagnes d'Occitanie, Terres de vie », en lien avec l'État et la politique interrégionale de massif

- Piloter et coordonner l'intervention régionale sur les territoires les plus sensibles, au titre de la politique de la ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- Encourager le développement et la vitalité des territoires grâce à des dispositifs spécifiques d'aides aux communes et intercommunalités.

L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre des politiques d'aménagement durable, qui permettent de bâtir une action régionale porteuse de justice et d'innovation territoriale, au plus près des besoins des citoyens.

Paysage de la politique régionale « Bourgs-Centres » au 26 octobre 2020 : communes engagées

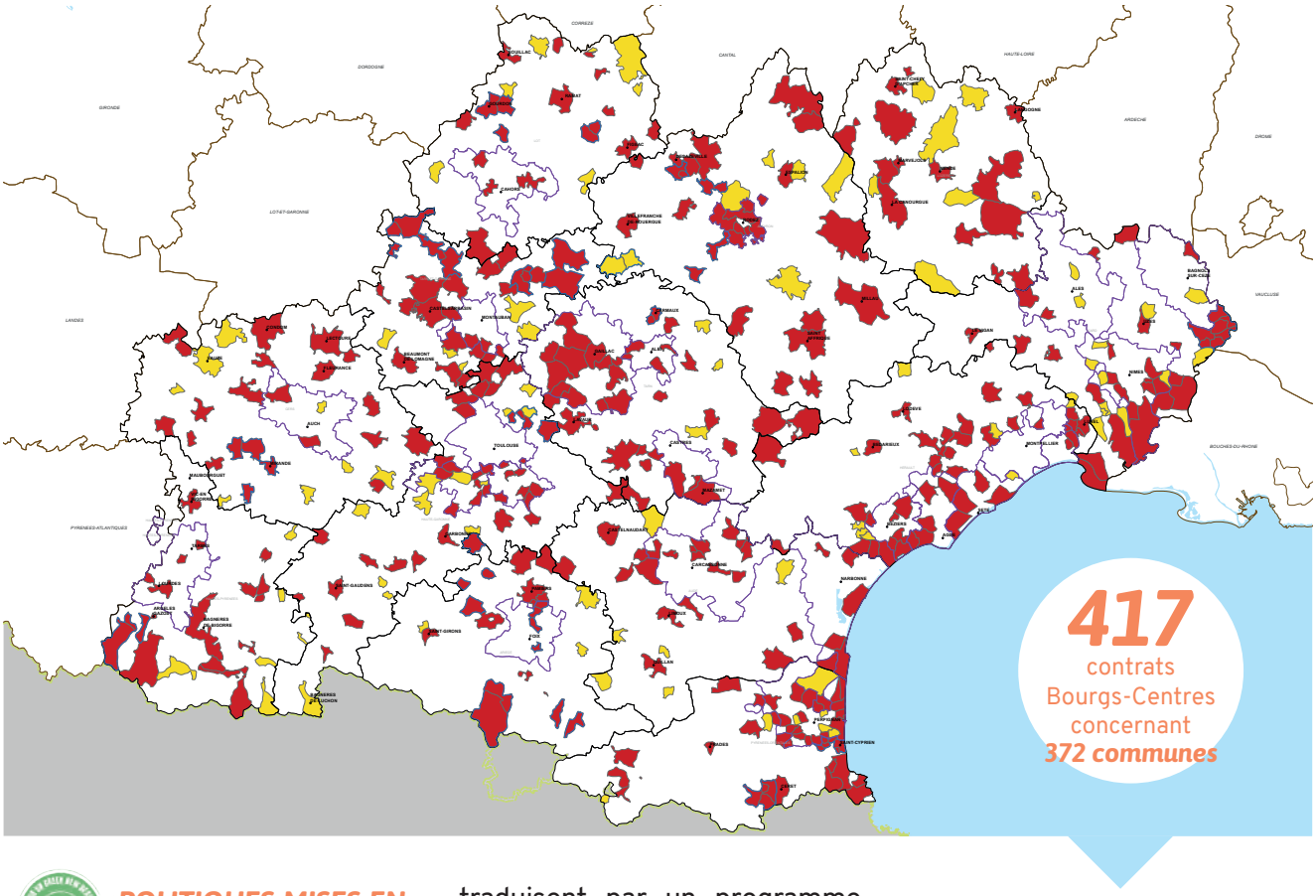

Limite Métropole, Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération

Contrats approuvés

Contrats en-cours d'élaboration

Contrats communs (plusieurs communes signataires d'un même contrat)

POLITIQUES MISES EN OEUVRE

Des politiques territoriales coordonnées au service de tous les territoires

Les contrats territoriaux

La Région a mis en place une politique contractuelle territoriale volontariste avec l'ensemble des territoires, qui repose sur trois grands piliers :

- Développement économique et formation professionnelle,
- Développement durable,
- Qualité de la vie et attractivité.

Les contrats Bourgs-Centres

En complément, la Région soutient l'attractivité des Bourgs-Centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Ces contrats, sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé, se traduisent par un programme pluriannuel d'investissements dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services au public.

La vitalité des territoires

Afin d'allier proximité et solidarité, la Région accompagne les communes et intercommunalités :

- Aménagement des espaces publics,
- Rénovation énergétique et accessibilité des équipements recevant du public,
- Équipements collectifs : espaces associatifs et/ou mutualisés, lieux d'accueil pour la petite enfance, investissements pour la restauration collective de qualité.

La politique de la ville

La Région est signataire de 39 contrats de ville (105 quartiers) prioritaires et des conventions de renouvellement urbain (32 quartiers) avec les intercommunalités, l'État et tous les acteurs concernés pour agir sur les leviers sociaux, économiques, culturels, de cadre de vie, de la citoyenneté...

Au-delà d'une politique d'investissement volontariste, la Région soutient particulièrement le tissu associatif et citoyen dans ces quartiers, ainsi que l'entrepreneuriat.

56
contrats territoriaux
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

663
projets « ***Vitalité des territoires*** » à hauteur de
38,4 M€

34
lauréats au premier ***budget participatif Montagne*** pour
1,75 M€

634
associations soutenues
dans les quartiers prioritaires à hauteur de
3 730 K€

Montagne et ruralité

La Région assure la gestion et la gouvernance du programme européen Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) d'Occitanie avec les 38 Groupements d'Actions Locales (GAL) d'Occitanie.

Au travers du Plan Montagne, elle accorde une action ciblée ou bonifiée en faveur des investissements dans les zones de montagne et soutient l'innovation avec un budget participatif dédié.

2 031
projets de ***développement rural LEADER*** programmés fin 2020 pour
76,8 M€

93
élevages bénéficiaires
d'une aide d'urgence en ***Camargue*** pour
593 K€

2 125 K€
investis pour la ***voûte arborée***
du Canal du Midi

STRUCTURES DÉDIÉES À LA POLITIQUE RÉGIONALE

Instances de concertation

L'Assemblée des territoires

Depuis son installation à Albi en novembre 2016, le travail de l'Assemblée des territoires a été très riche et pertinent. Il a permis de construire un lien fort entre les 158 représentants des 73 territoires qui composent la Région et de faire vivre la République des territoires. Il constitue un ambitieux dispositif de démocratie territoriale unique en France :

- Un espace de concertation et de proposition au Conseil régional dans le cadre de ses compétences (saisines) ;
- Un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires ;
- Un organe de développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En 2020, une session de l'Assemblée des territoires a réuni plusieurs centaines de personnes (membres titulaires, suppléants, techniciens des territoires, experts thématiques, intervenants extérieurs) au cours d'une plénière qui s'est tenue le 27 février à Toulouse. L'objectif était de dresser un premier bilan de l'activité de cette assemblée.

Le Parlement de la montagne

Depuis son installation, plus de 750 parlementaires ont rejoint le Parlement de la montagne, instance de concertation ouverte, unique en France, rassemblant l'ensemble des acteurs des montagnes d'Occitanie.

Malgré le contexte sanitaire, le Parlement a pu se réunir à deux reprises en sessions plénières : en janvier et en octobre 2020 (format mi-distanciel).

AVIS DU CESER - Processus de repli, d'isolement et cohésion sociale : analyses et préconisation pour les villes d'Occitanie

25 février 2020 (auto-saisine)

Assurer la cohésion sociale et le respect du pacte républicain

Le CESER a souhaité analyser la question des processus de repli et d'isolement dont souffrent certains territoires ou certains habitants. Ces processus ont des causes multifactorielles, à la fois géographiques, économiques, sociales ou culturelles. Ils font courir un risque pour l'ensemble de la société, en termes de fragmentation et de ruptures de liens. Le CESER étudie notamment le phénomène de double-fracture, à la fois sociale et territoriale, que connaissent des territoires parfois identifiés comme problématiques par les discours publics (les quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV), mais aussi des territoires moins repérés par les politiques publiques (les centres-villes paupérisés, les anciens centres de villes moyennes). De manière progressive, des populations en difficulté, avec des trajectoires de vie différentes, ont été concentrées dans ces quartiers. Une ségrégation spatiale et résidentielle, sociale et culturelle s'est mise en place. Ces territoires connaissent la désertification des services publics. Le CESER a également accordé une attention particulière à la situation des jeunes dans ces quartiers en souffrance.

Les politiques de la ville ont beaucoup fonctionné avec des financements relevant d'un principe de levier ou de discrimination positive.

Trois parties composent cet Avis : un « portrait » de l'Occitanie, de ses spécificités géographiques et démographiques ; une description des modes et méthodes d'action des acteurs publics en direction des territoires concernés, les mettant en regard avec les analyses portées par les acteurs associatifs notamment ; les propositions du CESER pour assurer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et le respect du pacte républicain.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

AVIS DU CESER - Politiques contractuelles - Contribution du CESER Occitanie à l'élaboration du cadre stratégique du CPER 2021-2027

7 décembre 2020

Lors du Bureau du 7 décembre 2020, le CESER Occitanie a adopté à l'unanimité sa contribution à l'élaboration du cadre stratégique du prochain Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 et de son volet Relance. Il s'agit d'une réponse à la saisine du préfet de région, dans le cadre de la concertation territoriale lancée par l'État.

Une enveloppe financière exceptionnelle, inespérée pour la Région Occitanie…

Le Contrat de plan État-Région est un outil de programmation des investissements structurants reconnus prioritaires pour le territoire régional pour les six prochaines années. Cette nouvelle génération 2021-2027 du CPER s'inscrit dans le contexte inédit de la crise sanitaire. Elle lui confère une utilité accrue et un effet d'aubaine certain pour l'avenir des territoires d'Occitanie, pour leurs acteurs et pour leur population.

Les dotations exceptionnelles dont bénéficiera ce prochain CPER (2,78 milliards d'euros), grâce notamment aux crédits d'État de relance - ce dont se réjouit le CESER - donnent aux maîtres d'ouvrage du CPER les moyens nécessaires à leurs ambitions et à la prise en compte des intérêts et des besoins des territoires.

Politiques appelant la mise en œuvre de facteurs de réussite

- Le CESER attire l'attention de l'État et de la Région sur la nécessité d'assortir ces aides exceptionnelles de conditionnalités qui garantissent l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique, ainsi qu'un objectif transversal de mieux-être social.
- Le CESER considère que la cosignature de ce protocole d'accord qui sera parachevé à l'automne 2021, engage à la fois le respect par chacun de sa promesse contractuelle, ainsi que sa crédibilité.
- Le CESER salue la volonté régionale actuelle de promouvoir une transition vers un modèle de développement plus écologique et plus résilient.
- Le CESER préconise la mobilisation de la Conférence territoriale d'action publique (CTAP) : elle doit servir d'instance de pilotage territorial concerté de l'action publique, de définition d'objectifs territoriaux à atteindre, de coordination de l'action des collectivités régionales, de mesure des résultats collectifs atteints et d'adaptation de la stratégie territoriale au vu des résultats ou des évolutions constatées. Il propose que le CESER puisse y présenter ses avis et ses préconisations, en vue de participer à la co-construction d'un projet territorial concerté, en phase avec les enjeux, les risques et les opportunités du territoire.

Consulter l'intégralité de la contribution du CESER

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

AVIS DU CESER - Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie - comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional

30 septembre 2020 (Auto-saisine)

Les ruralités, une chance pour l'Occitanie

Sous le vocable « Ruralités », le CESER évoque dans cet Avis les territoires ruraux qui sont pluriels tant par les dynamiques que par les profondes mutations économiques, sociales et environnementales qu'ils connaissent. Le CESER a choisi de mener sa réflexion en portant plus particulièrement son attention sur deux types de campagnes, selon la typologie DATAR 2011 : « Les campagnes agricoles et industrielles » et « Les campagnes vieilles à très faible densité » représentant 21 % de la population, 73 % de la superficie et 71 % des communes d'Occitanie.

Ce rapport remet par conséquent au cœur de l'actualité le rôle des ruralités, une chance pour notre région, son développement économique et son rayonnement. Car malgré l'attrait avéré des territoires ruraux remis en lumière lors de la crise sanitaire, leurs populations partagent un sentiment d'abandon, principalement dû à la disparition d'un maillage territorial des services publics et des services aux publics. Elles continuent de ressentir une prise en compte insuffisante de leurs difficultés, mais aussi de leurs atouts, de la part des pouvoirs publics.

En répondant à la question « Comment ces territoires ruraux participent-ils à l'équilibre et au dynamisme régional ? », l'Avis met l'accent sur la vitalité de tous les territoires. Il souligne également les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, sur le plan économique, social et environnemental, en vue d'un développement équitable et durable, au plus près des besoins de leurs habitants.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

Les priorités pour l'avenir du monde rural, vues par les ruraux et le grand public, selon l'enquête nationale commandée par Familles rurales à l'IFOP en 2018
« Territoires ruraux : Perceptions et réalités de vie »

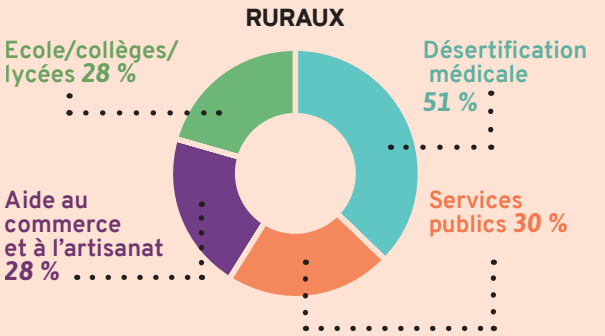

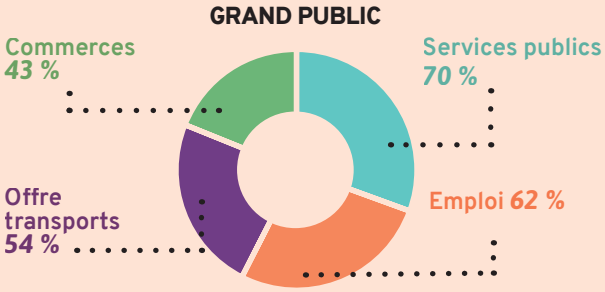

(Cailleau, CESER, 2020)

Le défi de cette cohésion sociale et territoriale doit être relevé par tous, État, Région et autres collectivités territoriales, ainsi qu'avec les partenaires économiques.

Éducation et jeunesse

ENJEUX STRATÉGIQUES

La protection des communautés éducatives au quotidien dans le contexte de crise sanitaire

Afin de garantir l'accueil le plus protecteur possible des communautés éducatives dans les établissements, la Région a fourni :

- Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Equipements de Protection Collective (EPC) nécessaires au respect des protocoles sanitaires renforcés : solutions hydroalcooliques, produits virucides, thermomètres, surchaussures, charlottes, etc. ;
- Les masques pour les lycéens : deux en tissus par mois, ainsi que des chirurgicaux pour les ARL. On en dénombre ainsi 4 982 748 achetés et distribués par la Région dans les lycées en 2020.

Des protocoles sanitaires complémentaires à ceux mis en place sur le plan national ont également été élaborés et transmis à tous les lycées.

La réussite de tous les jeunes

Région Occitanie est fortement engagée dans la lutte contre les déterminismes sociaux et l'amélioration du pouvoir d'achat des familles, pour la réussite des 228 708 lycéens scolarisés dans les 374 lycées publics et privés sous contrat.

Transversale, créative et concertée, la stratégie Jeunesse de la Région privilégie leur insertion, leur autonomie, leur émancipation et accompagne leur réussite, en s'appuyant sur son territoire.

Cette politique éducative, volontaire et dynamique en matière d'actions éducatives et de citoyenneté, a été menée en étroite concertation avec les partenaires académiques. Elle a permis d'assurer la continuité de l'enseignement dans ce contexte singulier de crise sanitaire révélé en mars 2020 et de garantir la sécurité des agents et des élèves.

La stratégie régionale, fortement axée sur le numérique éducatif, a grandement porté ses fruits durant les confinements. 100 % des lycées ont obtenu un label numérique depuis la rentrée 2020. Les lycéens d'Occitanie ont pu suivre leurs cours en ligne grâce aux loRdi dont ils ont été équipés à leur entrée en seconde. L'Espace Numérique de Travail (ENT) est devenu un outil incontournable de la continuité pédagogique.

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

Lutte contre les déterminismes sociaux

- ***La Carte Jeune Région (CJR)***

Avec la CJR sans contact, la Région préserve le pouvoir d'achat des familles à hauteur de 400 € en moyenne par an. Évolutive, elle propose depuis 2020 des bons plans culture, sport et tourisme (1 000 offres sur 13 départements).

100 %
des lycéens
bénéficiaires de la CJR

Elle est le support des aides aux familles, notamment en ce qui concerne les équipements

160 000
premiers équipements
distribués

1 500 000
manuels scolaires
distribués

- Par exemple l'équipement informatique individuel loRdi d'une valeur de 415 € à l'entrée en seconde (gratuit pour les élèves des lycées publics, sous conditions de ressources pour les autres) ;

60 000
LoRdi distribués

- Aide de 20 € pour l'acquisition de livres de loisirs ;

135 178
transactions réalisées chez
244
libraires indépendants

- Aide pour la licence sportive UNSS (15 €) ;

26 849
transactions auprès des
232
associations partenaires de l'UNSS

- Gratuité du transport scolaire pour les internes.

7 003
internes bénéficiaires de la gratuité des transports

C'est également un support de services :

- Accès aux établissements ;
- Accès à la restauration.

Des moyens et équipements pour des conditions d'études de qualité

- Dotations annuelles de fonctionnement 2020 sanctuarisées : 62,5 M€ ;
- 33,05 M€ engagés pour l'équipement des lycées publics (renouvellements annuels, mises à niveau liées aux rénovations de bâtiments, etc.) ;
- 6,5 M€ d'investissements et 25,4 M€ de forfaits d'externat dans les lycées privés sous contrat.

Une carte des emplois renforcée

104 postes créés dont une partie pour assurer la maintenance informatique, nouvelle compétence transférée.

Une carte des formations engagée dans la préservation des équilibres territoriaux

29 mesures d'ouvertures, dont 3 relevant du Ministère de l'Agriculture, et 15 mesures de fermetures approuvées par les élus régionaux pour la rentrée 2020.

Des actions éducatives pour tous

Par les actions éducatives, le budget participatif des lycées, l'aide régionale au service civique, le soutien aux associations d'éducation populaire, la Région porte auprès des jeunes les valeurs de solidarité, égalité, laïcité, pour des lycéens connectés, cultivés, engagés et audacieux.

L'innovation au coeur des politiques éducatives

Un numérique éducatif performant

100%
des lycées ont obtenu un label numérique depuis la rentrée 2020

@ Région Occitanie - *Distribution de matériel scolaire aux lycéens par la Présidente de la Région*

Tous les lycées publics, dont les deux nouveaux de cette rentrée (Martin Malvy à Cazères et Simone Veil à Gignac) ont obtenu le label « Lycée numérique » en 2020.

Les 60 000 LoRdi distribués ont permis d'assurer la continuité pédagogique pendant les confinements.

Concernant l'ENT, les connexions ont été multipliées par 4 pendant le confinement (4 millions de connexions par mois).

20 % des manuels scolaires distribués sont numériques.

Un enseignement agricole valorisé et des projets innovants

Déclinaison du protocole RÉGION-DRAAF 2017 en contrats tripartites : signature du Contrat Objectifs Tripartite de Castelnaudary reportée en 2021 en raison du confinement, 2 projets innovants d'EPLEFPA retenus à Pamiers et Castelnau-le-Lez.

Des campus, des métiers et des qualifications tournés vers l'excellence

Cinq campus ont obtenu le label « Campus d'excellence » en 2020 : « Aéronautique et spatial, mobilité et transports intelligents », « Industrie du futur », « Habitat, énergie et éco-construction », « BTP et usages numériques », « Gastronomie, Hôtellerie, Tourisme ».

Cinq campus ont également été lauréats du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 3. L'Occitanie est ainsi la première Région en nombre de Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) retenus au titre du PIA.

Une méthode de travail : la concertation

Le Conseil Régional des Jeunes

Il permet l'apprentissage actif de la citoyenneté. Les jeunes s'investissent pendant leur mandat de trois ans en commissions de travail et séances plénières dans le développement durable, l'égalité femme-homme, l'alimentation, l'Europe et l'international, l'orientation et l'engagement citoyen.

Concertation Région-Lycées

Dialogues de gestion : 20 journées d'échanges Région-Lycées, réunions de bassin, etc.

Actions éducatives :
87 projets Occit'Avenir :
528 947 €

Soutien aux associations d'éducation populaire :
880 K€

20
projets Service civique :
400 K€

Concertation Jeunesse :
110 K€

89
chantiers jeunes bénévoles internationaux :
80,1 K€

12
CMQ*-CMQE (d'excellence) accompagnés
200 K€

10
projets budget participatif lycées :
30 K€

*Campus Métiers Qualifications

© Alphaspirit

AVIS DU CESER - l'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie

30 septembre 2020 (Auto-saisine)

Une mobilisation générale pour une orientation plus efficace

À la suite des évolutions de compétences des Régions, issues de la loi du 5 septembre 2018, concernant la liberté de choisir son avenir professionnel et plus spécialement la compétence « Information sur les métiers et les formations » en direction des élèves et de leurs familles, des étudiants et des apprentis, notamment dans les établissements scolaires et universitaires, le CESER s'est saisi de la question de l'orientation initiale et tout au long de la vie, en Occitanie.

La Région compte 660 000 jeunes de 15 à 25 ans, dont 41,4 % sont actifs, en situation d'emploi ou de chômage. 54 % sont élèves ou étudiants. 8 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. L'Occitanie occupe la deuxième place au niveau national pour le chômage des jeunes. Plus de 15 000 emplois ne sont pas pourvus dans la région.

Les jeunes en Occitanie

En 2016 -25 ans : **28,4 %**

1ère région Nb d'entrants - 20 ans

Attraction des Métropoles *Haute-Garonne et Hérault* concentrent **46,4 %** des jeunes

En 2040 -25 ans : **26,6 %** (-1,8 pt)

Solde migratoire négatif pour les 25-28 ans

Une population vieillissante

Des départements moins attractifs : *Lozère, Lot, Ariège, Gers*

Source : Diagnostic de territoire sur les jeunesses en Occitanie, Agence de Développement, 2017

Au vu de ces indicateurs régionaux, l'enjeu pour la Région Occitanie est de proposer une orientation plus dynamique, plus appropriée aux jeunes et à leurs familles : elle compte ainsi éviter les sorties du système scolaire sans diplôme, à cause d'une mauvaise orientation.

L'orientation est une succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels. La capacité à s'orienter, à évoluer professionnellement et à se former tout au long de la vie devient essentielle : il est en effet complexe de trouver aujourd'hui sa place dans une société en devenir, où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et se créent, où les besoins en qualification augmentent et où les statuts des activités professionnelles sont interrogés en permanence.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

Recherche, transfert de technologie et enseignement supérieur

ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans le cadre de son rôle de cheffe de file en vertu de la loi 2015-991 du 7 août 2015, la Région Occitanie a adopté son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) le 2 février 2017.

Elle a également mis en place des dispositifs permettant de répondre de manière concrète aux quatre orientations stratégiques du SRESRI, rappelées ci-après :

- Développer des sites d'enseignement supérieur et de recherche visibles et attractifs au niveau régional, national et international ; une politique de sites universitaires pour l'Occitanie ;
- Réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi ;
- Placer les sciences au cœur de la société, se mobiliser pour la recherche et l'innovation ;
- Piloter au niveau régional et contractualiser.

La politique régionale vise ainsi à :

- Soutenir la recherche afin d'améliorer la lisibilité et la cohérence de l'écosystème régional et renforcer sa compétitivité internationale ;
- Doper l'innovation en recherche et la création d'activités, en incitant et en favorisant l'accès à des ressources de pointe aux entreprises régionales ;
- Assurer l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur, améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Favoriser la structuration des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

© Grollier Philippe - Région Occitanie

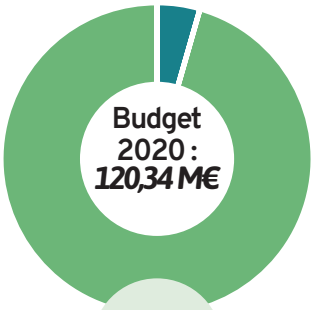

Investissements 114,81 M€

Environ **30 000** chercheurs

256 000 étudiants (rentrée universitaire 2019-2020), 3ème région française (après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes)

7 universités, **2 instituts** nationaux et **9 IUT** (répartis sur **14 sites**)

31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures spécialisées (établissements, grandes écoles, instituts…)

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

17 dispositifs à l'échelle du territoire Occitanie pour :

Soutenir les sites d'enseignement supérieur, réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi :

- **L'accompagnement de nouvelles formations d'enseignement.** L'objectif est de développer une offre de formation équilibrée et de qualité sur l'ensemble du territoire, en concentrant les efforts sur les 18 villes universitaires d'équilibre (hors métropoles - 58 000 étudiants - 23 % de l'effectif étudiant régional) ;
- **Le soutien aux Instituts Universitaires Technologiques (IUT)** : investissements et projets pédagogiques innovants ;
- **Les Campus connectés** labellisés par l'État.

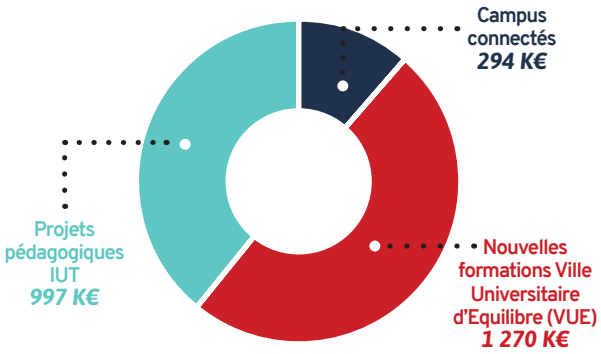

Partager les savoirs

Appels à projets :

- Manifestations scientifiques ;
- Animation de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) ;
- Soutien aux actions transverses de Sciences en Occitanie et à la Fête de la science.

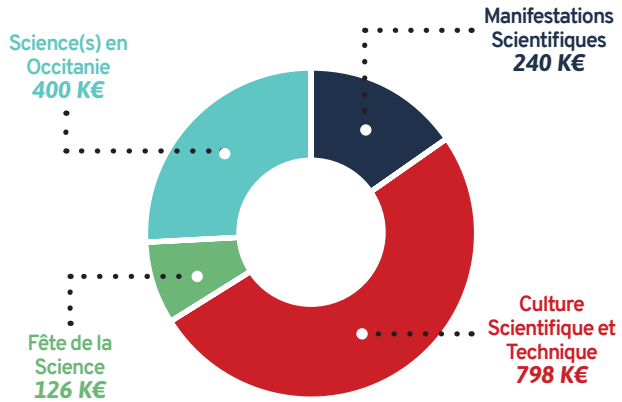

Soutenir la recherche, le ressourcement scientifique, l'innovation

En lançant les appels à projets « Allocations doctorales » :

- Recherche et Société (R&S) ;
- Plateformes Régionales de Recherche et d'Innovation (PPRI) ;

Avec les dispositifs :

- Primes aux Recherches Innovantes Menées avec les Entreprises (PRIME) ;
- Renforcement de Projets Européens de Recherche avec les Entreprises (RePERE) ;
- Partenariats Impliquant les Laboratoires et les Entreprises (PILE-CIFRE) ;
- Recherche et Valorisation Économique (REVE) ;
- Soutien au transfert technologique de proximité (CRITT et Plateformes technologiques des lycées, PFT) ;
- Soutien à la maturation et prématuration ;
- Soutien à l'entrepreneuriat étudiant ;
- Groupement pour la Recherche Appliquée Innovante avec les Entreprises (GRAINE).

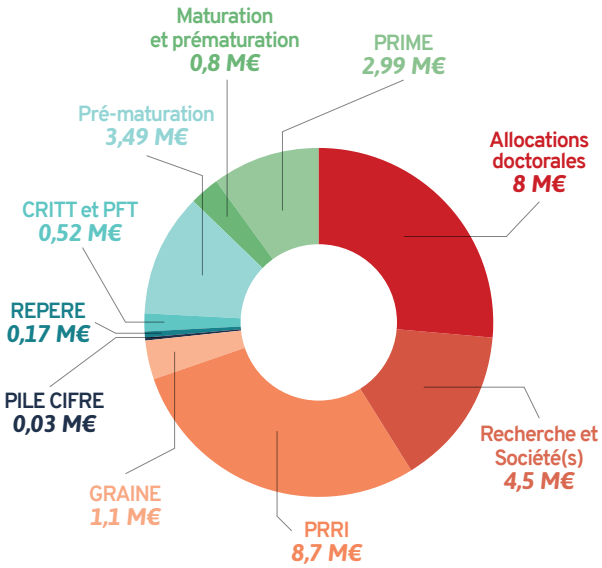

Un soutien réaffirmé aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **Les coordinations de sites des académies de Montpellier (Occitanie Est) et Toulouse (Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénnées)** : soutenir une politique de sites alliant excellence, proximité et déploiement du SRESRI sur tout le territoire.
- **L'Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'Occitanie (ASESRO)** : elle rassemble les animateurs-référents académiques et collectivités des comités opérationnels des 18 sites universitaires d'équilibre, pour coordonner les actions et échanger les bonnes pratiques pour assurer le déploiement du SRESRI.
- **Le Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique** : il a mené une réflexion pour définir 8 thématiques préfiguratives des défis-clés dont les premiers ont été lancés en 2020.
- **Les universités et organismes de recherche** avec une nouvelle modalité d'accompagnement des dynamiques collectives **défis-clés**.

- **L'Institut National Universitaire (INU) Champollion implanté dans trois villes universitaires d'équilibre** : il dispense en formation initiale un enseignement supérieur pluridisciplinaire et professionnel, et contribue à développer la recherche dans les territoires.
- **L'association Agropolis International, espace de concertation et de construction multi-acteurs :** elle rassemble plus de 40 membres institutionnels oeuvrant dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Elle est tournée vers la Méditerranée et les régions tropicales.
- **Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)** avec l'accord de partenariat SPRINTT pour développer l'entreprenariat et le soutien d'actions spécifiques visant à stimuler et/ou appuyer les chercheurs, les laboratoires et les établissements de recherche. L'objectif est qu'ils soient plus innovants, qu'ils accentuent leurs connexions avec le monde socio-économique et qu'ils contribuent plus fortement à la création de startups issues de la recherche publique.

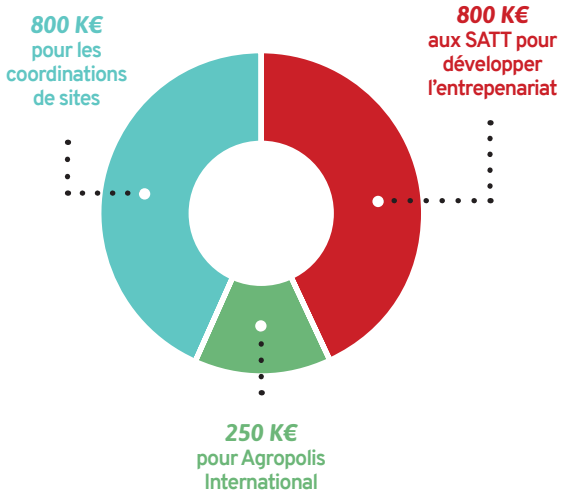

La poursuite des politiques publiques contractualisées

Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et Opération Campus

Les opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage Région

- La reconstruction du bâtiment 3A de l'IUT de Rangueil (12 M€ dont 4,67 M€ Région) ;
- La construction du restaurant universitaire de Rodez sur le campus Saint-Éloi (4 M€ dont 1,55 M€ Région).

Autres opérations subventionnées par la Région

- Vigne & Vin-transfert des infrastructures de la Vitithèque de Sète vers le site de Pech Rouge à Gruissan (MO INRAE) : 0,75 M€ dont 0,219 M€ Région ;
- Réhabilitation et efficacité énergétique des IUT Montpellier, Sète et Nîmes (MO Université de Montpellier) : 6,23 M€ dont 3,508 M€ Région.

Les équipements scientifiques

- CELIMER-IRD : 820 K€ dont 310 K€ financés par la Région ;
- 3ème tranche de MESO@LR : 498 K€ financés en totalité par la Région.

L'Opération Campus de Montpellier

Lancement du projet de construction du Learning Center Santé de l'Université de Montpellier : 20 M€ de financement Région.

© Boutonnet - Région Occitanie - Arch. Reichen et Robert & Associés
Inauguration Pôle Chimie Balard à Montpellier (34)

Contrat Plan Etat-Région (CPER)

CPER Languedoc-Roussillon :

- ***2 nouvelles opérations*** d'équipements scientifiques, ***3 nouvelles opérations*** immobilières, ***2 opérations*** de soutien à des programmes d'actions ont été financés, soit un engagement de ***5,075 M€*** en 2020.
- Depuis 2015, ***81 opérations*** engagées en Languedoc-Roussillon (immobilier et équipements), dont ***11*** concernant la vie étudiante, soit ***82 %*** des opérations inscrites au CPER (***41,12 M€*** sur la recherche et ***30,637 M€*** sur l'enseignement supérieur).

CPER Midi-Pyrénées :

- ***3 nouvelles opérations*** immobilières, ***2 compléments*** au titre d'opérations déjà engagées, soit un engagement de ***20,87 M€*** en 2020, dont ***5,48 M€*** au titre de la participation de la Région et ***15,39 M€*** au titre des avances pour les opérations en maîtrise d'ouvrage.
- Depuis 2015, ***97 opérations*** engagées en Midi-Pyrénées (immobilier et équipements), dont ***9*** concernant le logement étudiant, soit un total de près de ***102 M€*** (***22,4 M€*** pour les équipements scientifiques, ***74,09 M€*** pour l'immobilier dont ***16,94 M€*** sur la recherche, ***57,15 M€*** sur l'enseignement supérieur et ***5,27 M€*** pour les logements étudiants).
- Opération Campus – LR : fin 2020, plus de ***129,1 M€*** engagés par la Région pour ***7 opérations*** en recherche, formation et logement étudiant.

Programmes Opérationnels 2014-2020 FEDER et FSE

En 2020, les Programmes Opérationnels (PO) Midi-Pyrénées/ Garonne (MPG) et Languedoc-Roussillon (LR) 2014-2020 ont cofinancé des projets dans le cadre de trois dispositifs du SRESRI :

- Culture scientifique technique et industrielle (CSTI)
- Plateformes régionales de recherche et d'innovation

97
dossiers certifiés pour
13,7 M€
pour le PO FEDER/FSE MPG - Unité de Toulouse

50
dossiers certifiés pour
9 M€
pour le PO FEDER LR - Unité de Montpellier

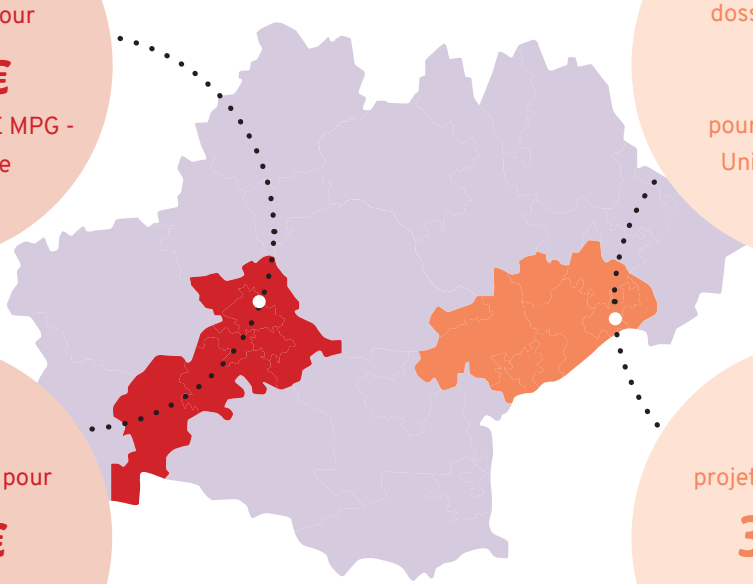

8
projets programmés pour
0,98 M€
dont **29,5 M€** de FEDER/FSE - Unité de Toulouse - PO MPG

3
projets programmés pour
37,2 M€
dont **1,7 M€** de FEDER
Unité de Montpellier - PO LR

La Région s'est engagée au travers des programmes opérationnels à respecter les objectifs des principes horizontaux de la Commission européenne, dont la contribution au principe de développement durable.

Le faible nombre de nouveaux projets programmés s'explique par le fait que les PO arrivent à leur terme (période 2014-2020).

AVIS DU CESER - Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ?

30 septembre 2020 (Auto-saisine)

Les innovations pédagogiques ne sont pas que numériques !

Dans le contexte actuel de la société de la connaissance, les besoins en formation supérieure ne font que croître, que ce soit en formation initiale ou tout au long de la vie. Les métiers que nous connaissons évoluent sous l'effet des technologies de l'information et de la communication. Ceux de demain ne sont pas encore clairement définis.

L'accès à l'enseignement supérieur est dès lors central. En France, environ 75 % des bacheliers, tous baccalauréats confondus, accèdent à l'enseignement supérieur. Cependant, une partie des jeunes n'a pas accès à l'enseignement supérieur et ces inégalités sont multifactorielles : orientation, localisation et caractéristiques organisationnelles des établissements, pédagogies mises en œuvre, etc.

Le système de l'enseignement supérieur en France a connu un véritable remodelage depuis le processus de Bologne amorcé en 1998. Au-delà de la transition numérique, la pratique éducative, en lien avec les apprenants et l'organisation des parcours, fait l'objet depuis plusieurs années d'une transformation pour améliorer l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur.

L'Occitanie, c'est aujourd'hui 249 000 étudiants, avec des effectifs en hausse croissante.

Pour répondre à leurs nouvelles attentes, mais aussi à celles des entreprises, les établissements interrogent leur façon d'enseigner et innovent.

Dans cet Avis, le CESER s'est penché sur ce que pourrait être la politique de soutien de l'enseignement supérieur en Occitanie pour un horizon à moyen terme, en tenant compte des spécificités de la Région, notamment en termes de filières et d'emploi, de croissance démographique, de polarité...

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

ACTIONS MARQUANTES

Recours aux énergies renouvelables

« Défi clé » - Plan Hydrogène Vert *(3 M€ sur fonds Région)*

- **Objectifs :** devenir un pôle de recherche de visibilité mondiale et leader de la future société hydrogène énergie, en fédérant les laboratoires occitans (18 engagés à ce jour).
- **Enjeu régional :** nourrir l'écosystème industriel et économique régional par l'apport de connaissances et de compétences d'excellence liées à l'hydrogène. Liens avec l'industrie déjà forts (Plateforme hydrogène à l'Institut National Polytechnique (INP), projet de « technocampus » à Francazal).

Accès à la santé

« EasyCOV » - Développement en urgence d'un test de diagnostic salivaire en Occitanie *(237 K€ sur fonds Région)*

Finaliser un test salivaire de diagnostic du virus SARS-CoV-2 simple et rapide, utilisable directement sur le terrain, sans avoir recours à des équipements et réactifs coûteux.

Ce projet porté par le CNRS associe la startup Skillcell, des partenaires français disposant de capacités de production et de distribution importantes, et la société montpelliéraine VOGO.

Fin novembre 2020, le test salivaire EasyCov de dépistage du Covid-19 pour les patients symptomatiques a reçu un avis favorable de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Bâtir une infrastructure résiliente...

« Projet SOLIDIA » – Valorisation des déchets et ressources organiques du territoire vers les filières de gaz renouvelable *(61,441 M€)*

La plateforme SOLIDIA est située sur le site de l'entreprise CLER Verts à Bélesta-en-Lauragais. Actuellement centrée sur la valorisation de digestats, elle a identifié qu'une montée en puissance était possible en se connectant directement aux gaz de sortie produits par l'entreprise, afin d'étudier la valorisation du biogaz à une échelle pilote.

L'opération s'inscrit dans les actions identifiées pour atteindre une région à énergie positive en 2050 (scénario Biomasse).

Finances et Conseil

ENJEUX STRATÉGIQUES

Au sein de la Région, la Direction Finances et Conseil (DFC), en charge de l'élaboration et de l'exécution du budget, organise et anime le dialogue de gestion avec l'ensemble des directions. Cette responsabilité implique la formalisation des documents budgétaires et des rapports de présentation. En 2020, les principaux jalons du cycle budgétaire ont été les suivants :

16 juil. 2020

Adoption du compte administratif 2019.

Adoption de la décision modificative 2020 intégrant les mesures associées aux plans d'urgence et de relance, en réponse à la crise sanitaire et économique.

19 nov. 2020

Débat sur les orientations budgétaires 2021, actualisation de la stratégie financière à moyen terme et nouvelles orientations politiques autour du Pacte vert.

17 déc. 2020

Adoption du budget primitif 2021 (3,74 Md€ dont 1,40 Md€ d'investissement), enrichie d'un volet «Budget vert», une démarche inédite à l'échelle régionale.

Le pilotage budgétaire, la gestion de la trésorerie et de la dette, l'inventaire patrimonial et l'exécution des recettes et des dépenses, sont assurés en lien étroit avec la Paierie régionale qui gère le compte de la collectivité.

Au sein de la Région, la DFC assure un rôle de conseil et d'expertise financière au profit des directions, en appui des grands projets de l'institution. Parmi les travaux menés en 2020 figurent :

- Le montage financier de la Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) chargée du financement des travaux et de l'exploitation du port de la transition énergétique à Port-la-Nouvelle ;
- L'audition par la mission Cazeneuve (évaluation des impacts de la crise sanitaire sur les finances publiques locales) ;
- Les travaux préparatoires relatifs aux dispositifs de relance français (dotation régionale d'investissement) et européen (REACT-EU) ;
- La participation à la mise en œuvre de dispositifs d'urgence : L'Occal, Rebond, soutien aux associations ;
- L'actualisation de la prospective financière à l'horizon 2024.

POLITIQUES MISES EN OEUVRE

L'exécution budgétaire et comptable

Dans le strict respect des décisions de l'assemblée délibérante et des modalités de versements stipulées dans les arrêtés, les conventions ou les marchés notifiés, l'instruction comptable et la liquidation de subventions, d'aides ou de prestations, ont donné lieu à l'émission de 86 167 mandats en 2020. À ce bilan s'ajoutent les règlements liés aux opérations de paiement des salaires, indemnités et frais de déplacements des agents et élus.

Dans le cadre de l'exécution du budget, la DFC assure le visa des dossiers présentés en assemblée plénière et commission permanente. Elle veille au respect de la disponibilité des crédits, au cadre établi par le Règlement général des financements régionaux (RGFR) et le Règlement financier. Outre le visa préalable des rapports, la DFC participe aux réunions de visa organisées sous l'égide du directeur général des services et de la présidente.

Garante du respect des grands équilibres fixés par l'exécutif, à court et long terme, la DFC organise un dialogue de gestion permanent avec les directions opérationnelles, destiné à coordonner le pilotage de l'exécution et de la préparation budgétaire. En 2020, cette collaboration s'est illustrée par l'organisation de comités d'engagement financier et la mise en place d'outils de suivi budgétaire.

En 2020, la DFC a amorcé les travaux de transposition de la nomenclature comptable M71 vers la M57, en relation avec les directions opérationnelles. L'objectif est que le budget 2022 soit élaboré dans le cadre de cette instruction commune à l'ensemble des collectivités locales.

Notation financière

L'agence Fitch Ratings a confirmé, le 4 décembre 2020, l'attribution de la note AA assortie d'une perspective négative à l'image de la dette publique française (soit le niveau maximal pour une collectivité territoriale). Cette notation contribue à l'optimisation financière du programme NEU CP (instrument de gestion de trésorerie) et des émissions obligataires.

86 167
mandats

5 508
titres de recettes exécutés en 2020

Le budget 2020

Le budget 2021

L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE GESTION FINANCIÈRE

L'exercice 2020 a été marqué par le déploiement accéléré du Portail des aides (PDA) « Mes aides en ligne » destiné à dématérialiser les demandes d'aides déposées auprès de la Région. En 2020, la Région a reçu 100 333 demandes (un niveau trois fois supérieur à 2019 en raison des mesures mises en place pour faire face à la crise), dont près de 85 % ont été déposées sur le PDA ou sur le Dépôt en ligne dématérialisé (DEL) : FSEO exceptionnel, FSN volet 2 bis, aides exceptionnelles aux élèves infirmiers et aides-soignants, L'OCCAL-loyers, éco-chèques mobilité…

mesaidesenligne.laregion.fr

L'amélioration des différents process métiers s'est poursuivie : harmonisation et actualisation des procédures et fiches pratiques accessibles sur l'intranet régional, tutoriels, édition d'une plaquette de présentation de la DFC et instauration d'une newsletter mensuelle à destination de la communauté financière.

Plaquette présentation DFC

Gestion de trésorerie

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie, la Région s'est dotée d'un logiciel dédié, automatisant la récupération des données financières issues d'Hélios (Trésor Public) et de Grand Angle (SI Finance). Elle assure ainsi une meilleure anticipation des flux financiers infra-annuels de dépenses/recettes et des besoins de financements à court terme. L'élaboration d'un Plan de trésorerie a permis d'optimiser la gestion des instruments financiers et participe à la régulation des flux.

Pilote

Informatisation des régies

Afin d'améliorer la qualité comptable des principales régies, la Région a initié en 2020 leur informatisation avec le déploiement du logiciel SAGA, interfacé au SI financier. Deux régies de recettes « pilotes » ont ainsi été mises en production en juillet et en octobre 2020. Le plan de déploiement se poursuivra en 2021.

100 333
demandes d'aides, dont près de
85 %
ont été déposées sur le PDA ou sur le DEL

Essor de la dématérialisation et des échanges dématérialisés sur le process des subventions (impact environnemental, réduction du papier) :

3 000 notifications dématérialisées

700 actes signés électroniquement

13 000 demandes de paiement reçues par voie dématerialisée

ACTIONS MARQUANTES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Émission obligataire verte et sociale

- ***L'émission obligataire verte et sociale***

La Région Occitanie a réalisé en 2018 une émission obligataire verte et sociale à hauteur de 200 M€, affectée au financement de projets en faveur du développement durable, de la transition énergétique, ainsi que de la réduction des inégalités sociales.

L'allocation des fonds a été effectuée en 2019 et a donné lieu à un premier rapport destiné aux investisseurs. Sur 50 projets financés :

- 29 sont à dominante environnementale et énergétique, représentant 85 % des fonds. Ils répondent aux objectifs de développement durable 6, 7 et 13 de l'ONU.
- 21 sont à dominante sociale. Ils représentent 15 % des fonds et répondent aux objectifs de développement durable 3, 4, 10 et 11 de l'ONU.

L'année 2020 a été consacrée au reporting sur l'évaluation et les impacts environnementaux et sociaux des projets financés. Ce second rapport a été adopté le 19 novembre 2020 et transmis aux investisseurs.

Par ailleurs, à la suite de cette première opération réussie, la Région a initié en 2020 une démarche destinée à mettre en place un programme d'émissions obligataires EMTN. Celui-ci fixe un cadre juridique et financier facilitant l'accès aux marchés financiers, y compris pour de nouvelles émissions vertes et/ou sociales. La mise en place opérationnelle est prévue pour 2021.

- ***Partenariat avec la banque européenne d'investissement (BEI)***

En 2020, la Région a amplifié son partenariat avec la BEI, dite « banque du climat », par le biais de la négociation de nouveaux contrats de financement dédiés au matériel roulant ferroviaire, au projet Corridor H2 (déploiement d'un réseau de distribution d'hydrogène), au port de la transition énergétique à Port-la-Nouvelle, et enfin au Terminal Passagers à Sète.

En parallèle, une consultation bancaire a été menée en 2020 afin de couvrir le besoin de financement amplifié par les effets de la crise.

- ***Renforcement des démarches partenariales***

À la suite de travaux préparatoires entre la Région Occitanie et le Ministère des Finances, une convention de services comptables et financiers a été adoptée lors de l'assemblée plenière du 19 novembre 2020. Elle est structurée autour de 5 axes et 19 actions déclinés comme suit :

© Romain Saada - Région Occitanie - *Assemblée plénière du 19 novembre 2020*

- Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- Optimiser la chaîne de la dépense,
- Optimiser la chaîne des recettes,
- Renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier,
- Développer l'expertise fiscale et financière.

Dans le cadre de l'expérimentation à la délivrance d'une attestation de fiabilité des comptes, la DFC a participé au diagnostic global sur deux cycles de la dépense (charges et dettes, immobilisations), mené par un auditeur de la DGFiP. L'audit, sa synthèse et ses recommandations ont été présentés à l'AP du 19 novembre 2020. Le suivi de ces recommandations contribuera à la démarche de préparation à la certification des comptes de la collectivité.

- ***Séminaire Horizon Finances de la Communauté financière***

Le 26 février 2020, un séminaire « Horizon Finances » de la communauté financière de la Région Occitanie, au Palais des Congrès de Carcassonne a réuni 250 gestionnaires, instructeurs, référents budgétaires, managers, et a permis d'échanger sur l'évolution de la fonction financière, les relations entre directions ressources et opérationnelles, ainsi que les nouveaux défis à relever. Des ateliers ont recensé les réussites, les bonnes pratiques et les points à améliorer au bénéfice de tous.

- ***Référentiels de Contrôle Comptable (RCC)***

En vue de la certification des comptes, la Région a entamé la rédaction des référentiels de contrôle interne comptable Marchés et Immobilisations.

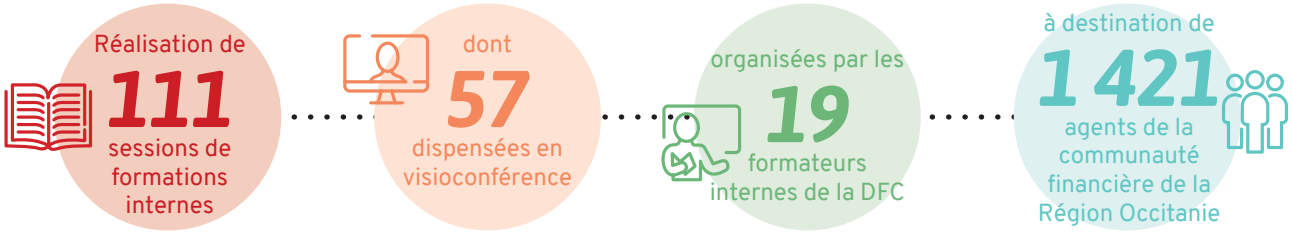

© Tomertu - © Puckillustrations

AVIS DU CESER - Le budget primitif 2021 de la Région Occitanie

15 décembre 2020 (Saisine)

Le budget 2021 du Conseil régional s'inscrit dans un contexte inédit. La crise sanitaire de la Covid-19 a engendré des conséquences importantes sur le plan social et économique. L'État, la Région Occitanie et l'Union européenne ont pris la mesure des aides à engager pour soutenir la résilience des entreprises et des territoires ainsi que les personnes les plus fragilisées. Ils ont décidé de mettre en œuvre des aides d'urgence et des plans de relance dotés d'enveloppes financières exceptionnelles, à la hauteur des enjeux.

Le budget 2021 du Conseil régional de 3,7 milliards d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2020, prend en compte la programmation d'actions nouvelles prévues au plan de relance régional que le Conseil régional mettra en œuvre en 2021.

L'année 2021 sera également l'année de la signature du prochain Contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER) qui, du fait de la crise, comprendra un volet « Relance ». L'État consacrera 900 M€ à la région Occitanie durant les années 2021-2022.

Consulter l'intégralité de l'avis du CESER

Affaires juridiques

ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans le déploiement de ses politiques publiques et la mise en œuvre de ses projets, la Région Occitanie place la dimension juridique au cœur de sa réflexion.

Ce positionnement lui permet d'intervenir dans un cadre juridique maîtrisé, garant de la sécurité de ses procédures, de ses actes et de ses engagements.

La prise en compte de cette dimension permet également d'utiliser la matière juridique comme un levier pour la concrétisation de projets et dispositifs régionaux innovants.

POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

L'expertise juridique est mise en œuvre à travers quatre missions principales :

- L'accompagnement et le conseil juridique auprès des directions,
- La gestion des procédures contentieuses,
- La couverture des risques de la Région dans le cadre de ses contrats d'assurance,
- La réalisation de montages immobiliers ou fonciers.

600 *analyses et conseils juridiques* réalisés par les juristes de la Région

48 *dossiers contentieux* traités (dont 80 % de contentieux gagnés)

45 *dossiers immobiliers ou fonciers* traités

Gestion et suivi de **12** *contrats d'assurances*

ACTIONS MARQUANTES

- Concrétisation de montages juridiques dans des priorités régionales : création de l'Agence des Pyrénées, création de l'Agence régionale pour les investissements stratégiques, projet de concession Port-la-Nouvelle.
- Mise en place de la signature électronique des actes et documents en lien avec les délégations de signatures.
- Gestion dématérialisée des procédures contentieuses.

Une équipe de **23** agents

Un budget annuel (dont assurances) de **2,6 M€**

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Règlement européen relatif au traitement des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, renforce considérablement la protection des données pour les individus. Il définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être effectués, en cadrant leur utilisation pour qu'elle soit responsable, pertinente et limitée aux stricts besoins.

Un délégué à la protection des données, assisté par une juriste, est en charge de la coordination de la conformité des traitements de la collectivité. Tous deux ont suivi une formation qui a abouti à l'obtention d'un diplôme durant l'été 2020.

Traitements spécifiques et justifiés par la crise sanitaire

Justifiés par la pandémie du Covid-19, quinze traitements spécifiques ont été décidés et mis en œuvre par la collectivité durant l'année 2020 : pour chacun, le rôle du Délégué à la Protection des Données (DPO) a donc été d'informer et de conseiller la collectivité concernant les mesures spécifiques à prendre. En effet, même si ces traitements étaient justifiés par l'urgence de la situation sanitaire, il fallait conserver le réflexe « conformité RGPD » : droit d'information et respect de la vie privée, respect des principes de nécessité et de proportionnalité, définition des responsabilités visant à minimiser les risques et production d'une documentation permettant de démontrer la conformité du traitement.

Plan de communication

Afin d'informer et de sensibiliser les agents quant aux obligations et responsabilités imposées par ce nouveau règlement :

- La rubrique Intranet dédiée au RGPD a été régulièrement mise à jour ou enrichie ;
- Un chapitre dédié au RGPD est intégré dans la Charte des usages du Système d'Information (SI) : elle a été présentée aux agents volontaires lors de quatre sessions en présentiel à Toulouse et Montpellier, en janvier 2020. Cela a été l'occasion de mettre en valeur l'exigence de confidentialité, les conséquences du RGPD, la transparence vis-à-vis des agents et les exigences en termes de sécurité.

Poursuite de l'animation d'un réseau de référents dans les directions

Afin de pouvoir bénéficier au sein des directions de relais opérationnels pour optimiser la conformité des traitements, 32 référents ont été identifiés. Des contacts réguliers sont réalisés à l'occasion du recensement et de la mise en conformité des traitements.

Durant l'année 2020, neuf changements ont été opérés : c'est l'occasion de refaire des sessions d'initialisation au RGPD, afin que le groupe ait un niveau de connaissance homogène.

Inventaire des traitements

L'inventaire des traitements de données à caractère personnel comporte, à la fin de l'année 2020, 173 traitements, soit 43 de plus qu'en 2019.

L'effort de complétude mérite d'être poursuivi afin d'aboutir à un inventaire exhaustif et qualifié de tous les traitements.

La répartition des fondements juridiques des différents traitements est la suivante :

Consentement :
53 traitements

Exécution contrat :
38 traitements

Obligation légale :
16 traitements

Intérêt légitime :
30 traitements

Exécution d'une mission d'intérêt public :
16 traitements

Gestion des demandes d'exercice de droits

Les personnes concernées par nos traitements ont la capacité de formuler une demande d'exercice de droits : elle peut correspondre à une demande d'accès, de rectification, d'effacement des données, ou encore d'opposition ou limitation du traitement.

Le site laregion.fr et les pages d'information intégrées au sein des traitements permettent aisément d'exprimer une demande de droit au DPO : 32 demandes légitimes ont été reçues en 2020. Le DPO y répond en se coordonnant avec les services concernés.

CONTRIBUTION DU CESER à l'élaboration du projet de loi relatif à la déconcentration, à la décentralisation et à la différenciation (3D)

6 juillet 2020

Le CESER a été saisi par le préfet de région, par courrier du 24 janvier 2020, pour émettre un avis sur le futur projet de loi de déconcentration, décentralisation et de différenciation (loi 3D), qui vise à réformer la présence territoriale et le lien de l'État avec ses services territoriaux, la délégation de ses pouvoirs aux collectivités et les marges de manœuvre requises dans leur action locale. Ainsi, la commission « Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et évaluation des politiques publiques » du CESER a élaboré une contribution de synthèse au projet de loi 3D, à partir des travaux de l'ensemble des commissions, qui a été adoptée à l'unanimité par le Bureau le 6 juillet 2020. Cette contribution a été transmise au préfet de région et à la ministre de la Cohésion des territoires, afin d'enrichir les réflexions en cours.

Dans le contexte de crise sanitaire, alors que la priorité est donnée à la relance de l'activité économique et est en faveur d'un modèle de développement plus respectueux de la vie, plus sobre et plus résilient, la société civile organisée d'Occitanie pose un regard critique et prudent sur l'annonce d'un nouvel acte de décentralisation et sur l'avènement du concept de différenciation : le projet paraît certes porteur d'opportunités locales, mais aussi de risques jugés rédhibitoires pour le respect des normes et pour l'égalité républicaine.

Le CESER alerte ainsi sur certains points :

- **En matière de décentralisation**

Le couple obligatoire Objectifs/Moyens

Le CESER ne conçoit pas de transfert de compétences, sans que l'État ne les accompagne des moyens quantitativement suffisants et qualitativement adéquats à leur mise en œuvre. Il souhaite que les ressources des Régions, lesquelles poursuivent des objectifs de transition énergétique, ne dépendent pas de la taxe intérieure sur les produits énergétiques, c'est-à-dire de la consommation de pétrole. Les Régions, quasi dépourvues de pouvoir fiscal, doivent en outre pouvoir compter sur la stabilité et la visibilité pluriannuelles de leurs ressources, sur la fiabilité financière de l'État et de ses engagements contractuels, notamment dans le cadre du CPER.

L'instauration nécessaire d'une véritable gouvernance territoriale partagée

Le CESER préconise que les responsables publics acquièrent une capacité à penser la complexité plutôt qu'à mener des politiques publiques en silos étanches. Le CESER propose ainsi de faire évoluer la Conférence territoriale de l'action publique vers un véritable organe de gouvernance territoriale partagée des acteurs publics régionaux (État, collectivités, CESER, INSEE...) propre à définir et à piloter des stratégies régionales coordonnées autour d'objectifs communs, à suivre leur mise en œuvre synergique et à évaluer leur impact objectif sur les situations territoriales observées.

- **En matière de différenciation**

  Le CESER Occitanie considère que la différenciation, porteuse de marges de manœuvre inédites pour l'action des collectivités locales, met également en péril le principe de l'intérêt général, qu'il soit local, national ou européen, ainsi que le respect des normes qui participent à l'atteinte collective d'une réponse efficace à des enjeux globaux, notamment en ce qui concerne les enjeux environnementaux. À titre d'exemple, les enjeux territoriaux régionaux liés à l'urgence climatique, qui impactent la gestion du trait de côte, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les transports, l'économie touristique et les filières, la sécurité des biens et des personnes, nécessitent une approche de grande échelle pilotée par un acteur garant de la cohérence des stratégies communales, intercommunales et interrégionales sur l'ensemble du littoral méditerranéen. Face à ce type de risques et d'enjeux majeurs, le CESER Occitanie est favorable à ce que l'État reste le garant de l'intérêt général et qu'il pilote les stratégies territoriales.

- **En matière de déconcentration**

  Le CESER attend également de l'État qu'il soit le garant d'une organisation déconcentrée de gestion de crise. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du rôle d'amortisseur qu'a joué le modèle de sécurité sociale et de solidarité nationale propre à la France au regard d'autres pays. Ce modèle protecteur doit dès lors être conservé et se traduire aussi par un renforcement de l'égalité, de l'équité et de la solidarité des territoires et des collectivités en matière de répartition des sources de richesses et des services publics.

Consulter l'intégralité de la contribution

Le CESER

LE CESER ET LA CRISE SANITAIRE INÉDITE DU COVID-19

Dès la mise en place du confinement, le CESER a transformé sa Conférence permanente composée des vice-présidents délégués en Comité de suivi et de sortie de crise. Son objectif est de débattre des conséquences de la situation sanitaire (problèmes de santé, de protection), et du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale.

Ce Comité de suivi et de sortie de crise s'est réuni de fin mars à début juin, au rythme d'une réunion par semaine, en visioconférence. Par le biais de cette instance, le CESER a pu échanger avec les représentants de l'État et de la Région, pour faire un état des lieux de la crise et revendiquer ce qui devait être mis en place ou renforcé, pour une meilleure prise en compte des besoins des entreprises et des habitants au niveau sanitaire, économique ou social. Il a aussi mieux appréhendé les aides exceptionnelles mises en place par les pouvoirs publics. Le Comité a ainsi lancé les premières réflexions pour l'élaboration d'une auto-saisine du CESER sur la crise Covid-19. Le Bureau a par la suite validé ce thème. L'Avis « Crise Covid-19, des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » a été adopté lors de l'assemblée plénière du 30 septembre 2020.

Le CESER a publié, après la tenue des réunions du Comité, sept lettres d'information, lui permettant de continuer ses activités en maintenant un lien renforcé avec l'ensemble des conseillers.

Après cette période de fonctionnement « perturbée », le CESER a repris ses travaux en dématérialisant toutes ses réunions (Conférences permanentes, Bureau, commissions sectorielles, section Prospective) qui ont eu lieu en visioconférence. Au vu de ce contexte inédit, il a dû mettre en œuvre pour la première fois l'adoption de ses Avis via le vote électronique en ligne, tout en permettant l'expression des différents groupes qui le composent.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE QUI N'A PAS FLÉCHI MALGRÉ LA CRISE

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie a tenu trois assemblées plénières (dont deux dématérialisées), sept réunions de Bureau et sept réunions de Comité de suivi.

Il y a eu environ 270 réunions dématérialisées de commissions / groupes de travail et section. Le CESER a adopté neuf Avis dont un sur saisine du Conseil régional, et huit sur autosaisines, ainsi que trois contributions (saisines). Il a également publié sept lettres d'information.

Toutes les lettres d'information sont à retrouver sur le site du CESER dans la partie actualités :
www.ceser-occitanie.fr/toutes-les-actualites

Les Avis et Contributions sont ventilés tout au long du rapport en lien avec les politiques auxquelles ils se rapportent.

Développement durable *Transition énergétique*	*La politique énergétique régionale répond-elle aux urgences écologique, sociale et économique ?* - 25/02/20	Aménagement, mer et changement climatique **p.39**
Cohésion sociale *Processus de repli*	*Processus de repli, d'isolement et cohésion sociale : analyses et propositions au sein des villes d'Occitanie* - 25/02/20	Dynamique territoriale, attractivité et solidarité **p.54**
Décentralisation	*Contribution du CESER à l'élaboration du projet de loi relatif à la déconcentration, à la décentralisation et à la différenciation (3D)* - 6/07/20	Pilotage, fonctionnement et organisation **p.169**
Activités économiques *Crise COVID-19*	*Crise Covid-19, des priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire* - 30/09/20	Développement et transformation économique **p.19**
Activités économiques *Ecosystème associatif*	*L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la Région Occitanie* - 30/09/20	Dynamique territoriale, attractivité et solidarité **p.19**
Espace et développement rural *Ruralités*	*Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie - comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional* - 30/09/20	Dynamique territoriale, attractivité et solidarité **p.55**
Enseignement supérieur *Innovations pédagogiques*	*Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ?* - 30/09/20	Education, recherche, formation, sport **p.93**
Éducation – Formation *Avis orientation*	*L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie* - 30/09/20	Education, recherche, formation, sport **p.81**
Développement durable *Contribution Pacte vert*	*Contribution du CESER au Pacte vert régional* - 17/11/20	Dates clés **p.11**
Politiques contractuelles *Contribution CPER 2021-2027*	*Contribution du CESER Occitanie à l'élaboration du cadre stratégique du CPER 2021-2027* - 7/12/20	Dynamique territoriale, attractivité et solidarité **p.54**
Finances *BP2021*	*Avis du CESER sur le budget primitif 2021 de la Région Occitanie* - 15/12/20	Pilotage, fonctionnement et organisation **p.155**
Méditerranée *Pollutions plastiques*	*Les pollutions par les plastiques en Méditerranée* - 15/12/20	Aménagement, mer et changement climatique **p.36**
Section Prospective	*Les travaux de la section Prospective*	Aménagement, mer et changement climatique **p.49**